

16 août 2022

Original: anglais

(22-6234) Page: 1/2

Comité des marchés publics

NOTIFICATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES EN RAPPORT AVEC L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE 2012

NOTIFICATION PRÉSENTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

La communication ci-après, datée du 14 juillet 2022, est distribuée à la demande de la délégation de la République de Moldova.

Partie notifiante	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
Fondement juridique	ARTICLE XXII:5 DE L'AMP DE 2012 Décision du Comité sur les prescriptions en matière de notification au titre des articles XIX et XXII:5 de l'AMP de 2012 (paragraphe 1 de l'annexe A de l'Appendice 2 du document GPA/113)
Intitulé du texte juridique notifié	Documentation normalisée pour les marchés publics de biens et services, approuvée par le Décret n° 115/2021 du Ministère des finances.
Lien vers le texte juridique	Version roumaine: https://members.wto.org/crnattachments/2022/GPA/MDA/22 4672 00 x.pdf https://www.legis.md/cautare/getResults?doc id=127989⟨=ro
État de la notification	 ☑ Première notification ☐ Changement, modification ou révision du texte juridique notifié ☐ Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Référence des notifications précédentes	Sans objet

Brève description du texte juridique notifié

La documentation normalisée pour les marchés publics de marchandises et de services a été établie conformément aux dispositions de la Loi n° 131/2015 sur les marchés publics.

L'élaboration de la nouvelle documentation normalisée pour les marchandises et les services a tenu compte des lacunes constatées pendant la période allant du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2020, ainsi que des plaintes des autorités contractantes, des opérateurs économiques et d'autres acteurs dans le domaine des marchés publics.

La documentation contient les formulaires et les instructions applicables aux procédures de passation de marchés publics.

Un nouvel élément a été introduit – la documentation et les conditions/prescriptions relatives à la distribution et à la distribution et à l'utilisation de l'électricité, du gaz naturel et de l'énergie thermique, ainsi qu'à la distribution et à l'assainissement de l'eau et à la distribution de produits pétroliers pour les voitures.

Langue(s) du texte juridique notifié	Roumaine
Date d'adoption	15 septembre 2021
Entrée en vigueur	1 ^{er} octobre 2021
Organisme ou autorité responsable	Ministère des finances Direction des marchés publics